

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2024_03_03

Sur convocation en date du 21 mars 2024, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 27 mars 2024 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	DELARUE André
DUCLOS Laurent	PARRY Georges
MARTIN Hubert	WEYL Aline
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIÉ

Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET donne procuration à Monsieur Michel CORDIER

Madame Marie-Andrée PERROT donne procuration à Monsieur Christian VOVILIER

Absents :

Madame Émilie MONNET

Excusé :

Monsieur Michel CORDIER

Secrétaire de séance : Madame Béatrice CHATELAIN

Mise en ligne le :

Approbation du compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **CONSIDÉRANT** que les comptes ont été régulièrement établis,
- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, en conformité avec le compte administratif 2023 voté,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2024_03_03

À l'unanimité

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur est en tout point identique dans ses résultats au compte administratif 2023 et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

AUTORISE Madame le Président à donner quitus au comptable public pour la présentation de son compte de gestion 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 27 mars 2024

La Présidente du CCAS,



Hélène CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,



Béatrice CHATELAIN